



CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE
RAPPORT FINANCIER 2015

.....

Crédit  Mutuel

_____ **Maine-Anjou, Basse-Normandie** _____

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	P.2
Éléments financiers relatifs aux comptes	P.2
Activités et résultats	P.4
Fonds propres et exposition aux risques	P.11
Bilan et perspectives	P.20
Liste des mandats	P.21
COMPTES CONSOLIDÉS IFRS	P.28
Bilan au 31 décembre 2015	P.28
Compte de résultat au 31 décembre 2015	P.29
Flux de trésorerie nette	P.30
Variation des capitaux propres	P.31
Annexe au bilan et au compte de résultat	P.32
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P .80

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est composé des sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Volney Développement	90,0 %	90,0 %	I.G.	Société de capital risque
ACMAN	100,0 %	100,0 %	I.G.	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0 %	100,0 %	I.G.	Société de portage foncier
Zephyr FCT	50,0 %	50,0 %	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2015 du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

Activité d'investissement

Résiliation de swaps comptabilisés en « Carved out » (IAS 39)

L'activité de distribution de crédits a été marquée en 2015 par une production encore soutenue et un montant très important de renégociations des créances à la clientèle, modifiant ainsi les impasses actif/passif. Le poids des nouveaux dossiers (production nouvelle et renégociée) est devenu proportionnellement plus important dans le taux de rendement moyen du stock global. Les opérations de couverture réalisées au fil des ans dans le cadre de la politique de gestion de bilan, en particulier sous forme de swaps de taux emprunteurs du taux fixe, se sont avérées après analyse moins efficaces qu'à l'origine. Sans modifier le montant notionnel global qui ajuste l'exposition au risque de taux, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a substitué au sein de son portefeuille de couverture, des swaps de taux d'un montant de 70 M€, à de nouveaux swaps de maturité similaire. Ces opérations ont entraîné le versement d'une soulte de résiliation de 7,07 M€.

Détermination de provisions sectorielles

La démarche de provisionnement Filières mise en œuvre au sein du Groupe s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes. Elle est notamment liée à :

- l'incidence probable d'évolutions macroéconomiques aux niveaux national et régional sur l'activité Crédits Professionnels ;
- l'exposition du Groupe sur ces marchés professionnels au travers de ses agences « Entreprises ».

Les constats externes portent, d'une part, sur la faiblesse de la conjoncture économique globale française et européenne, et, d'autre part, sur les alertes circonstanciées issues des analyses réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire et par des sociétés privées.

L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement conduit à formuler les constats ci-après sur les différentes filières concernées par ces provisions :

- le secteur du bâtiment marque une amélioration sensible à l'image du secteur immobilier dans son ensemble. Si le niveau d'activité global ne s'est pas amélioré en 2015 dans le bâtiment et les travaux publics, la nette reprise de l'immobilier neuf peut laisser espérer une diffusion à l'ensemble du secteur;
- le secteur automobile autour de la réparation, de la construction a connu une reprise de 4% de son activité en vente de véhicules neufs. Cette embellie se traduit déjà dans la nette diminution des procédures de sauvegarde chez les professionnels du secteur et l'amélioration du portefeuille de créances de la Caisse Fédérale;
- le secteur du transport bénéficie d'un net regain de son activité et de conditions d'exploitation favorables à la restauration de sa profitabilité. La qualité du portefeuille à la fin de l'exercice 2015 a conduit la Caisse Fédérale à retirer le transport du périmètre des provisions filières ;
- les constats formulés sur le commerce de proximité l'année passée sont reconduits en 2015. A l'inverse des autres secteurs énumérés précédemment, l'aggravation du nombre de défaillances d'entreprises fait de ce groupe homogène de risque un contributeur aux provisions sectorielles;
- le secteur de l'imprimerie, sensible au niveau général de l'activité, ne bénéficie pas encore des signaux de reprise constatés dans d'autres segments de l'économie ;
- le secteur de l'agriculture confirme que son introduction en 2014 dans le calcul des provisions filières était fondée. La crise touche l'ensemble du monde agricole et plus particulièrement l'élevage. Le nombre de dépôts de bilan est en très forte augmentation ce qui justifie pleinement le qualificatif de crise et fait de ce secteur un contributeur net aux provisions sectorielles.

Les constats internes s'appuient sur l'analyse des portefeuilles clientèle du Groupe qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d'exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d'une réfaction au titre de la provision collective déterminée sur l'ensemble des concours affectés de l'échelon de notation le plus bas des créances saines. L'analyse de l'ensemble des filières sous revue permet de constater une dotation nette de 0,73 M€ au titre de l'exercice 2015 pour un total provisionné de 14,93M€. Ces provisions ne sont pas déduites fiscalement.

Provision collective sur les prêts et créances

Cette provision est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut (E+) dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique 'coût du risque' du compte de résultat. L'ensemble des paramètres statistiques applicables aux dossiers concernés fixe le montant de la provision collective à 8,25M€ au 31 décembre 2015 après une dotation nette de 0,38M€.

▪ CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Le 20 mai 2013, l'IASB a publié l'Interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ». L'Interprétation s'applique aux taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la législation et qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37. IAS 37 expose les critères de comptabilisation d'un passif, parmi lesquels figure la nécessité pour l'entité d'avoir une obligation actuelle résultant d'un événement passé. L'interprétation précise que la comptabilisation de la taxe repose sur le fait générateur. Ce dernier est l'élément, tel qu'identifié par la législation, qui déclenche le paiement de la taxe. Le passif lié à cette obligation est reconnu progressivement si l'activité qui génère le paiement de la taxe a lieu sur une période de temps.

En pratique, cela se traduit dans les comptes consolidés 2015, par l'application des nouveaux principes :

- comptabilisation au 01.01 des taxes habituellement étalées
- retraitement de la C3S.

Au 31.12.2015, l'exercice 2014 n'a pas été retraité, le Groupe National CM-CIC ayant retenu de ne retraiter que les capitaux propres d'ouverture au 01.01.2015 pour un montant de 616 K€.

▪ EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

ACTIVITES ET RESULTATS

Activité commerciale

L'activité commerciale 2015 du Groupe est caractérisée par un niveau extrêmement soutenu malgré une conjoncture encore convalescente. La baisse généralisée des taux de crédit initiée par la Banque Centrale Européenne a produit les effets attendus sous la forme d'un très important volume de renégociations des conditions des crédits. Les rencontres avec nos sociétaires ont permis à la fois de préserver le fonds de commerce tout en s'efforçant de maintenir ou d'améliorer sa qualité. Ce travail technique et commercial donne toute sa valeur au modèle de banque de la relation client en proximité de son territoire. Ces rendez-vous ont également conduit à la conquête de nouveaux clients à hauteur des objectifs du plan à moyen terme, soit 30 000 entrants par an, préservant le fonds de commerce du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie. Ainsi le nombre de clients atteint 661 084, soit une progression nette de +6 715 en 2015.

L'épargne

Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire progresse de 225 M€ hors comptes courants, soit une variation de +3,4%. Corrigée de l'effet de la capitalisation des intérêts annuels, la collecte atteint 149 M€. Les principales variations se décomposent comme suit :

2015	variation encours	Variation % total
Livrets	1	0,0%
Epargne logement	208	14,4%
Epargne à Terme	16	0,8%
Total Epargne bancaire	225	3,4%
Comptes de chèques	169	11,5%
Total	394	4,6%

La collecte d'épargne bancaire a poursuivi sa progression au cours de l'exercice 2015, tirée par l'épargne logement dont la rémunération est demeurée attractive, les taux de rémunérations étant restés constants sur toute la période. La baisse des taux des livrets et de l'épargne à terme se traduit par une stabilisation des encours. La progression des comptes chèques est attachée à la hausse des encours sur les comptes courants des particuliers mais aussi des entreprises et des professionnels.

L'épargne financière se stabilise avec une variation d'encours -1 M€. Si l'érosion s'est poursuivie sur les bons de caisse et les autres titres d'Opcvm, l'acquisition de titres vifs et l'épargne salariale ont compensé ce mouvement.

L'épargne assurance collecte 65 M€. Ce chiffre marque pour la seconde année consécutive un net recul de la collecte. Avec capitalisation l'encours d'épargne assurance atteint 3 713 M€ en progression de +2,4% sur l'exercice.

Les crédits

Avec une production globale de 2 143 M€ de crédits, l'année 2015 marque un nouveau record après l'année 2011 pour laquelle la production s'était arrêtée au seuil des deux milliards d'euros. En synthèse les chiffres de production et les encours à la clôture de l'exercice sont résumés dans le tableau ci-après

	Production 2015	Variation Prod N-1	Encours 2015	Variation encours N-1
-Crédits à la Consommation	299	2,7%	506	0,0%
-Crédits à l'habitat	1 247	34,1%	6 039	4,3%
-Crédits aux pro et Entreprises	410	9,6%	1 493	2,3%
-Crédits aux collectivités	37	-17,8%	327	-1,5%
-Crédit à l'agriculture	150	4,9%	649	2,9%

La production de crédits à la consommation en progression de 2,7% permet de stabiliser les encours traduisant la rotation rapide de cette catégorie de concours.

La production de crédits à l'habitat atteint un niveau élevé avec 34,1% de volume alloué. Cette année encore, l'activité est marquée par un très fort volume de renégociations qui a pesé sur la production d'affaires nouvelles. Les concours aux entreprises et aux professionnels connaissent une production soutenue de +9,6%, progression qui traduit dans les faits l'implication du Groupe de Maine Anjou et Basse Normandie dans l'économie de sa région.

La production de crédits aux collectivités est en repli pour la seconde année consécutive, cette variation pouvant être considérée comme normale, ce segment de marché étant marqué par des cycles annuels contrastés.

Les concours à l'agriculture, bien que le secteur souffre d'une conjoncture difficile, progressent de 2,9% grâce à une production toujours soutenue.

Assurance IARD

Le portefeuille du Groupe de Maine-Anjou et Basse-Normandie enregistre 421 953 contrats en hausse de +1,88%. La progression est régulière pour la quatrième année consécutive sur l'IARD, la prévoyance affichant une progression honorable et la santé fermant la marche en stabilisant le nombre de contrats d'une année à l'autre.

L'année 2015, troisième année du plan à moyen terme, s'inscrit dans le prolongement de 2014, le Groupe maintenant une progression de tous ses indicateurs. Cet exercice restera marqué par la vague de renégociations importante, à laquelle les équipes ont su faire face. Elle a été une opportunité de développement du fonds de commerce. Enfin les résultats 2015 témoignent de la dynamique du modèle de la banque mutualiste et sa capacité à développer de nouveaux segments d'activité comme relais de sa croissance. Par sa solidité, sa proximité avec ses sociétaires-clients et sa politique de partenariats, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie réunit tous les atouts nécessaires à la réussite de ses ambitions

■ ANALYSE DU BILAN

(En Millions €)	31/12/2015	31/12/2014	Montant	Variation %
Actif				
Caisses, Banques centrales	92	94	-2	-2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6	7	-1	-14%
Instruments dérivés de couverture	117	135	-18	-13%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 466	2 228	238	11%
Prêts et Créances sur établissements de crédit	1 900	2 220	-320	-14%
Prêts et Créances sur la clientèle	9 412	9 041	371	4%
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	30	46	-16	-35%
Comptes de régularisation	253	228	25	11%
Immobilisations	47	48	-1	-2%
Total Actif	14 323	14 047	276	2%
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5	7	-2	-29%
Instruments dérivés de couverture	66	92	-26	-28%
Dettes envers les établissements de crédit	1 531	1 193	338	28%
Dettes envers la clientèle	8 516	8 141	375	5%
Dettes représentées par un titre	1 685	2 207	-522	-24%
Comptes de régularisation	285	256	29	11%
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0	0%
Provisions pour risques et charges	37	33	4	12%
Capitaux propres	2 198	2 118	80	4%
Total Passif	14 323	14 047	276	2%

L'accroissement du total de bilan de 2 % à 14 323 M€ s'analyse comme suit :

A l'actif, les emplois de trésorerie diminuent de -2 M€ à 92 M€.

Les opérations comptabilisées à la juste valeur par résultat se décomposent de la façon suivante : à l'actif, il n'y a plus d'opération en juste valeur sur option, seulement des positions sur dérivés en juste valeur. Le passif ne comprend que des positions de « passif » sur dérivés. Le détail par stratégie se ventile dans les postes ci-après :

(en millions €)	2015	2014	Variation	% Variation
Swap de couverture obligations	9,78	13,95	-4,17	-30%
Actif	4,89	6,96		
Passif	4,89	6,99		
Portefeuille de Caps	1,19	-0,45	1,64	-364%
Actif	1,19	-0,11		
Passif	0,00	-0,34		
JVR Actifs	6,08	6,85	-0,77	-11%
JVR Passifs	4,89	6,64	-1,76	-26%

Le poste des « Actifs financiers à la juste valeur » par résultat diminue de -0,8 M€ sous l'effet des opérations sur dérivés, en particulier des opérations de caps négociées afin de couvrir les portefeuilles clientèles de crédits à taux variables plafonnés. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle requis par les normes. Ces opérations sont donc comptabilisées en juste valeur.

NB : les opérations sur dérivés négociés pour le compte de la clientèle ont été intégralement assignées au CIC ainsi que les opérations symétriques destinées à les immuniser négociées avec des établissements financiers.

Les postes des « Instruments de dérivés de couverture » actif et passif enregistrent les justes valeurs des dérivés réalisés dans le cadre de la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Ces opérations sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle et les swaps prêteurs de l'inflation (assimilé à un taux fixe en gestion de bilan) sont associés à une partie des positions sur livrets. Enfin, les swaps réalisés en couverture des titres émis sont affectés au poste des « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont alors considérés comme réalisant une couverture en juste valeur des positions associées. Les tests de contrôle d'efficacité de la couverture sont réalisés dès l'origine de façon prospective, et réévalués à chaque arrêté de manière rétrospective.

En 2015 l'évolution des postes est la suivante :

	2015	2014	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	102	90	11,8	13%
Swaps/titres acquis	-30	-29	-1,4	5%
Swaps clientèle et Inflation	-20	-18	-2,1	12%
Position nette actif/passif	51	43	8,3	19%

Les positions sur titres émis sont prêteuses du taux fixe. Elles profitent du contexte de taux bas qui a prévalu tout au long de l'exercice. A l'inverse les positions à la clientèle sont emprunteuses du taux fixe.

Le volume des actifs financiers disponibles à la vente atteint 2 466 M€ soit une augmentation de 239 M€. Le poste se ventile de la façon suivante :

	2015	2014	Variation	% de variation
Titres DALV	1 165	1 072	93	9%
Participations	18	14	4	25%
Parts dans les entreprises liées	1 283	1 141	142	12%
Total Actifs Disponibles	2 466	2 227	239	11%

Le tableau des variations se décompose comme suit :

	2014	Dépréciations durables	Acquisitions	Cessions	Variations Juste Valeur	2015
Titres DALV	1 072	0	401	-308	0	1 165
Participations	14	0	7	-1	-2	18
Parts dans les entreprises liées	1 141	0	68	0	74	1 283

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement les titres Disponibles à la Vente à hauteur de 363 M€ d'acquisitions d'Opcvm du portefeuille de capitalisation et le solde de 48M€ est formé de titres de dettes affectés aux autres portefeuilles financiers. Les cessions comprennent -59 M€ de titres amortis et -249 M€ de cessions d'Opcvm du portefeuille de capitalisation. L'encours des participations croît suite aux acquisitions réalisées par Volney Développement à hauteur de 4 M€ et un montant de 3 M€ a été investi par le Groupe dans un véhicule d'investissement « loi Girardin ». Enfin concernant les parts dans les entreprises liées, le Groupe a souscrit à hauteur de 65,4 M€ à l'augmentation de capital de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et libéré 2,5M€ en appel de capital auprès de Océan Participations.

La variation de juste valeur des parts dans les entreprises liées se décompose comme suit :

ACM SA	45
ACM Iard	4
BFCM	13
Euro Information	-1
CIC	13
Total Variation	74

Les « Prêts et créances sur établissements de crédit » diminuent de -321 M€. L'essentiel de cette variation est justifié par la forte diminution du solde des comptes courants ouverts dans chez les correspondants du Groupe à hauteur de -311M€ et un niveau de centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des Dépôts et Consignations en recul de -120 M€. A l'inverse, 100M€ de titres ont été mis en Pensions Livrées et 10 M€ de prêts interbancaires ont été remboursés à leur terme.

Les « Créances à la clientèle » progressent de 371 M€ à 9 412 M€ soit une augmentation de 4 %. Les variations les plus significatives concernent les crédits à l'habitat dont l'encours progresse de +241 M€, les crédits accordés aux entreprises qui augmentent de 48 M€. Le volume de crédits à la consommation est stable à +1 M€. Le poste comprend également un ajustement de -19 M€ de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et +100 M€ de sommes remises en garantie de titres reçus en pension livrée.

Le poste des « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » s'inscrit en repli de -16 M€ à 30 M€. Cette variation s'explique principalement par l'amortissement des lignes du portefeuille de distribution.

Au passif, le poste des « Dettes envers les établissements de crédit » augmente de 337 M€ à 1 530 M€. Les principales variations concernent la mise en pensions livrées de titres pour 182 M€ et l'augmentation des emprunts interbancaires pour 155 M€.

Le poste « Dettes envers la clientèle » progresse de 376 M€ à 8 516 M€, soit + 5%, porté par l'effort de collecte d'épargne déployé tout au long de l'année sous l'effet principal de la collecte d'épargne réglementée et centralisée à hauteur de +212 M€ et des comptes courants pour 165 M€, l'épargne bancaire demeurant stable à -1 M€.

Le poste « Dettes représentées par un titre » diminue de -522 M€ à 1 685 M€. La variation s'explique par un amortissement net des émissions de titres de créances négociables pour - 540 M€, une augmentation de + 14 M€ des encours sur bons de caisse et un ajustement de 4 M€ lié aux instruments de couverture associés à ces émissions.

Enfin la variation de situation nette se détaille de la façon suivante :

en millions €	31/12/2014	Affectation	Dividendes	Augmentation de capital	Diminution de Capital	Variation de Juste Valeur	Autres	Résultat	31/12/2015
Réserves consolidées	860,4	88,9							949,3
Report à nouveau	0,0		-5,4						-5,4
Primes d'émission	9,5								9,5
Gains ou Pertes Latents	810,7					71,4	0,6		810,8
Capital	348,1			74,1	-142,0				352,1
Résultat	88,9	-88,9						81,6	81,6
Total Situation Nette	2 117,6	0,0	-5,4	74,1	-142,0	71,4	0,6	81,6	2 197,9

La situation nette du Groupe progresse principalement par l'incorporation du résultat de 81,6 M€ et des variations de juste valeur pour 71,4 M€. Les dividendes distribués et la variation nette de capital ajustent la variation du poste à hauteur de -73,3 M€.

▪ LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En Millions €)	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	150	155	-5	-3,2%
Commissions Nettes	110	107	3	2,8%
Gains ou Pertes sur portefeuille à la JV par résultat	-2	-5	3	-60,0%
Gains ou Pertes nets sur actifs financiers DALV	45	36	9	25,0%
Résultat des autres activités	-1	0	-1	NS
PRODUIT NET BANCAIRE	302	293	9	3,1%
Charges Générales d'exploitation	-177	-173	-4	2,3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	125	120	5	4,2%
Coût du Risque	-12	-3	-9	300,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	113	117	-4	-3,4%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	113	117	-4	-3,4%
Impôt sur le résultat	-31	-28	-3	10,7%
Résultat Net total IFRS	82	89	-7	-7,9%
Résultat consolidé - Minoritaires	0	0	0	
RESULTAT NET	82	89	-7	-7,9%

A 302 M€, le produit net bancaire progresse de 9 M€ :

- La marge d'intérêts est en repli à 150 M€ soit -3,2%, la variation nette de -5 M€ se décomposant en +6M€ de produits nets avec les établissements de crédit, -2 M€ de revenus des portefeuilles titres, -15M€ de produits nets des activités avec le clientèle et +6 M€ de produits des opérations de couverture, ce dernier montant incluant la soulte de résiliation de -7M€ de contrats de swaps comptabilisés en « Carved Out » (cf. § événements significatifs),
- les commissions nettes progressent légèrement de 3 M€ soit +2,8%,
- les gains ou pertes sur les portefeuilles en juste valeur à -2 M€ s'expliquent à hauteur de -1,5 M€ par l'étalement de soulte de swaps résiliés en 2011 et le solde par les valorisations des positions de dérivés en juste valeur,
- les gains et pertes sur actifs disponibles à la vente s'élèvent à 45 M€, montant formé de 35 M€ de dividendes reçus des titres de participation et filiales du Groupe et de 10 M€ de plus-values nettes de cession,
- le résultat des autres activités pour -0,5 M€ complète la justification du PNB.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 2,3 % à 177 M€ soit un accroissement de 4M€ qui peut se décomposer en +1M€ sur le poste des charges de personnel et +3 M€ sur les autres charges d'exploitation et dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 58,5 % contre 58,9 % en 2014.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation est en hausse de +5 M€ à 125 M€ par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque en baisse pour la troisième année consécutive se ventile selon les lignes suivantes :

en millions €	déc-15	déc-14	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur base individuelle	-10,9	-9,3	-1,6	14%
Provisions sectorielles	-1,0	-1,2	0,2	-23%
Actualisation des provisions	-1,1	-0,6	-0,5	46%
Provisions sur base collective	-0,4	0,5	-0,9	224%
Provisions sur titres de créances douteuses	1,1	7,4	-6,3	-575%
Total risques	-12,3	-3,2	-9,1	-74%

La provision collective constituée sur les clients notés E+ (note la plus basse avant le classement en défaut dans le dispositif de notation du Groupe CM-CIC) a fait l'objet d'une dotation 0,4 M€.

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés correspondent au net des plus ou moins-values sur les cessions d'immeubles soit une perte nette de -0,07 M€.

Compte tenu d'une charge d'impôt de -31 M€, le résultat net IFRS 2015 ressort à 82 M€ en baisse de -7,9%.

En application des dispositions de l'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier, le rendement des actifs de la Caisse Fédérale s'établit à 0,57%.

▪ RECAPITULATIF DES RESULTATS IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

2011	2012	2013	2014	2015
70 399	66 157	84 904	88 913	81 562

▪ CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat du Groupe de la façon suivante :

(En M€)	2015	2014	% de variation
Groupe bancaire	80,86	88,77	-9%
Volney Développement	0,55	0,05	ns
Volney Bocage	-0,05	-0,07	ns
Acman	0,20	0,16	-30%
TOTAL	81,56	88,91	-8%

La contribution du FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, le véhicule n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

▪ CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu, d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

▪ FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidées ou mises en équivalence).

Depuis le 1er janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

En millions €	Bâle I		Bâle III	
	2015	2014	2015	2014
Fonds propres Prudentiels	988	928	970	917
Risques pondérés	7 860	7 754	3 912	3 123
Ratios	12,57%	11,97 %	24,78%	29,36%

▪ POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires.

Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

Arriérés de paiement

31.12.2015	Arriérés de paiement					VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	en K€	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	119	119	0
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 462	1 462	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0	1 462	1 462	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	91 190	1 641	4 624	33	97 488	101 102	198 590	0
Administrations centrales	8 130	0	969	0	9 099	115	9 214	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	28	0	0	0	28	4 466	4 494	0
Grandes entreprises	10 134	0	16	0	10 150	13 464	23 614	0
Clientèle de détail	72 898	1 641	3 639	33	78 211	83 057	161 268	0
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	91 190	1 641	4 624	33	97 488	102 683	200 171	0

■ RELEVES DE LA REPARTITION GLOBALE DES ENGAGEMENTS PAR CONTREPARTIE

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

▪ ELEMENTS D'INFORMATION SUR LA GESTION DU RISQUE

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2015	31.12.2014
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	1 799 702	2 220 229
Clientèle	9 505 212	9 112 721
Exposition brute	11 304 914	11 332 950
Dépréciations	-113 618	-111 252
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-113 618	-111 252
Exposition nette	11 191 296	11 221 698

	31.12.2015	31.12.2014
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	15,8%	14,9%
Etablissements (institutions)	10,8%	12,3%
Entreprises (corporate)	6,3%	6,9%
Clientèle de détail (retail)	67,1%	65,9%

	31.12.2015	31.12.2014
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	83%	72,9%
Europe hors France	3%	21,9%
Autres pays	14%	5,2%

	31.12.2015	31.12.2014
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	206 464	198 120
Dépréciation individuelle	-105 362	-103 382
Provision collective des créances	- 8 256	-7 870
Taux de couverture global	55,0%	56,2%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	51,0%	52,2%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts, dont seul le Portefeuille de Distribution génère un risque de crédit significatif.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

▪ RISQUES DE GESTION DE BILAN

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un "référentiel de gestion de bilan Groupe" harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

▪ RISQUE DE LIQUIDITE

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du Groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources de financement :

1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A à long terme ;

2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres ;

3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;

4- un encours de 702 M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2015.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couverture ;

- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- La marge transformée regroupant :
 - à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;
 - au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- Les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- La liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2015 s'élevait à 2 562 M€ contre 2 651 M€ hors opération Zéphyr, en diminution de 82 M€ par rapport au 31 décembre 2014.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le coefficient de liquidité : au 31 décembre 2015, ce coefficient s'élevait à 167%,
- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2015, il atteint 179,9%,
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2015, il est calculé à 109,27 %.

Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel-CIC a arrêté à 95 %, le coefficient de couverture à 5 ans des emplois par les ressources dans l'activité de la banque de détail. Au 31 décembre 2015 le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie affichait un ratio de 113 %.

Tableau des maturités pour le risque de liquidité

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité		31.12.2015								
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total		
Actif										
Caisse – Banque Centrale	92 104								92 104	
Dépôts à vue Etablissements de Crédit	92 566								92 566	
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1	205	205		534	5 161			6 106	
Actifs fin. disponibles à la vente	7 291	5 120	86 811	82 305	332 405	307 978	1 644 432		2 466 342	
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	617 950	338 990	812 936	964 553	2 262 969	6 200 873			11 198 271	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	13 885	0	3 082	12 875			29 752	
Passif										
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	4 898			4 898	
Passifs fin. évalués au coût amorti	5 631 522	521 419	1 054 634	869 517	1 932 525	1 627 719	86 521		11 723 857	

Tableau issu de la consolidation prudentielle qui consolide la filiale ACMAN par mise en équivalence au lieu de l'intégration globale en normes Ifrs.

▪ **GESTION DU RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET**

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national:

- limite de sensibilité au PNB : une limite de sensibilité du PNB à deux ans, incluant la production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2015 à +/-6 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0.5 % sur les taux réglementés).
- limite sur la valeur instantanée de l'établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation CRD IV, transposée pour cet aspect dans l'arrêté du 3 novembre 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres. La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de la VAN à une variation des taux de 200pb est de -144 M€.

▪ **GESTION DES RISQUES DE MARCHE**

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère 5 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen-long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 4% à 6% de l'actif risqué en limitant son exposition en termes de consommation de fonds propres réglementaires à hauteur de 60 M€.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédits, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative...).

Sa gestion est strictement encadrée par un Comité Stratégique placé au niveau du Directeur Général, et dont les décisions sont validées par le Conseil d'Administration. Ce comité se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2015, son encours atteint 136 M€ et son exposition est répartie sur 30 fonds différents. La performance annuelle du portefeuille atteint 2,72 % et contribue au résultat courant avant impôt de la Caisse Fédérale à hauteur de 2,6 M€.

Portefeuille de Distribution

La totalité du portefeuille de distribution a été placée en gestion extinctive depuis l'exercice 2014.

L'encours résiduel du portefeuille s'élève à 18 M€ contre 56 M€ fin 2014, principalement investi en risques bancaires européens et en titrisations. Sa contribution au résultat pour l'exercice 2015 atteint 1,17 M€.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. La mise en œuvre progressive des nouveaux ratios de liquidité met la gestion des actifs de ce portefeuille au centre de l'activité financière 2015.

Au 31/12/2015 l'encours du portefeuille s'élève à 487 M€ contre 239 M€ fin 2014, dont 175 M€ de risques souverains français détenus en direct, 152 M€ de titres souverains empruntés sous forme de pensions livrées, 60 M€ de covered bonds émis par banques européennes et 100 M€ de produits d'investissements collectifs éligibles au ratio LCR.

Au 31 décembre 2015 la contribution de ce portefeuille au résultat courant avant impôt atteint 2,35 M€.

Portefeuille de Rendement

Le portefeuille de rendement a été constitué en 2013. Il a vocation à être investi principalement en fonds d'investissements collectifs ou en obligations à faible risque détachant annuellement des coupons et exposés sur du risque de crédits. Son encours au 31 décembre 2015 est de 81 M€, dont 51 M€ d'OPCVM.

Au 31 décembre 2015, la contribution de ce portefeuille au résultat courant avant impôt atteint 0,97 M€.

Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 61 M€ au 31 décembre 2015. Il impacte positivement le résultat courant avant impôt 2015 à hauteur de 5,72 M€.

▪ LE RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

L'instruction 2010-01 modifiant l'instruction 2000-07 du 4 septembre 2000, et applicable pour la première fois le 31/12/2010 a été mise en œuvre officiellement pour la première fois sur la base de l'arrêté annuel 2010. Cette instruction modifie la notion de bénéficiaire lié, précisant que les dépendances entre parties d'un même groupe doivent être appréciées au-delà de la simple détention capitalistique, notamment en fixant les principes de dépendance économique entre parties liées. Elle précise également les modalités de calcul des expositions sur les véhicules basés sur des actifs sous-jacents. Ainsi un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite. Par ailleurs, les taux des coefficients de pondérations sont revus à la hausse, de même que la déclaration systématique des expositions à pondération nulle.

Ce ratio est calculé chaque trimestre selon le critère suivant :

- le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres du Groupe.

Au 31 décembre 2015, les exigences de ce ratio sont respectées.

▪ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En application du décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, toutes les sommes dues aux fournisseurs par le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2015 sont exigibles et réglées dans un délai de 30 jours. A cette date le solde à régler s'élève à 200,4 K€.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2015 a été marquée par la déconnection économique et monétaire des grandes zones économiques mondiales. Dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, les Etats Unis ont confirmé la vigueur de leur reprise et la baisse de leur taux de chômage. Cet environnement favorable a permis à la banque centrale américaine d'annoncer, en toute fin d'année, une hausse de ses taux directeurs, marquant ainsi les prémices de l'inversion de sa politique monétaire expansionniste lancée en 2009.

Les pays émergents ont souffert tout au long de l'année 2015 pour des raisons diverses. Les pays exportateurs de pétrole ont subi la baisse des prix du baril qui s'est stabilisé en fin d'année en dessous des 50\$ le baril, loin des objectifs budgétaires de ces pays. Les émergents asiatiques ont été impactés par les fortes inquiétudes nées du ralentissement de l'économie chinoise, et de la crise boursière de l'été. Aussi les économies émergentes qui avaient porté jusque-là l'économie mondiale ont à leur tour ralenti.

La France, à l'image de l'Europe a bénéficié de la poursuite de la politique monétaire accommodante de la BCE, de la baisse de sa devise contre le dollar et de la faiblesse du prix du pétrole. Le léger redémarrage de la croissance initiée fin 2014 s'est confirmé en 2015, sans pour autant atteindre les niveaux de la croissance américaine.

Dans ce contexte, les taux de production de crédits des banques ont baissé et le Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse Normandie a atteint un nouveau niveau record de production de crédit à plus de 2 milliards, démontrant ainsi sa volonté d'être un acteur majeur dans le financement de son territoire et de ses agents économiques.

Dans les grandes lignes, l'environnement économique et social de 2016 sera semblable à celui de 2015. Faible croissance, taux d'intérêt très bas et évolutions technologiques continueront à affecter le secteur bancaire. Au service de ses clients sociétaires, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie inscrira son action dans le temps et sur son territoire. Le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie poursuivra donc son adaptation et son action en s'appuyant sur les forces de son modèle mutualiste et sur sa solidité financière.

LISTE DES MANDATS (au 31 décembre 2015)

Monsieur Daniel LEROYER

Fonction	Société
Président du Conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Générale de Financement (CAGEFI) CREAVENIR (Association) Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil de Surveillance	SODEREC
Membre du comité exécutif	Fondation du Crédit Mutuel
Administrateur	CIC Confédération Nationale du Crédit Mutuel (Association) SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN) SAS Volney Bocage
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Centre International du Crédit Mutuel (Vice-Président) Volney Événements (Association)
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	SAS Volney Développement Assurances du Crédit Mutuel IARD SA Banque Fédérative du Crédit Mutuel Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Monsieur Bernard AUBRY

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut Anjou

Monsieur Roger AURY

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	Caisse de Crédit Mutuel d'Argentan

Monsieur Gérard BARBIER

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Villaines la Juhel Téléproton 53

Monsieur Jean-Luc BIGARE

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN) Caisse Générale de Financement (CAGEFI) Caisse Congés Payés Bretagne Fédération BTP 53 URSSAF
Président Directeur Général	SAS PLAFITECH
Trésorier	Laval Développement
Gérant	SCI LORKA SCI LA PAIX SCI BAC
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel Laval Saint Tugal – Changé

Monsieur Eric BUYSENS

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien
Administrateur	SAS Volney Développement

Madame Noëlle CAILLET

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administratrice	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon

Monsieur Jean-Yves DROTS

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	Caisse de Crédit Mutuel de Granville

Monsieur Jean-Luc RAVENEL

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Coulaines

Monsieur Jean-Claude SOUAVIN

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie CREAVENIR Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel du Val d'Huisne
Administrateur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)

Monsieur Michel ANGOT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne

Monsieur Stéphane BIGOT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)
Administrateur - Secrétaire	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Ernée Bocage

Monsieur Christophe BUNAS

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Bonnétable

Monsieur Jean-Marc BUSNEL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ACOME ACOME WUHAN (Chine) ACOME IBERIA URSCOP
Président	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët ACOME XINTAI (Chine) Foyer des Hirondelles Idea Optical

Madame Ghislaine COUALLIER

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Présidente du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Lude

Monsieur Jean-Pierre GAUME

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie SAS Volney Bocage
Président	Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais
Vice-Président	Association InterBio Pays de la Loire
Autres	Agronat SCI du Biopôle du Bocage

Monsieur Olivier de LACOSTE DE LAVAL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Lô Centre

Monsieur Alain LEMEE

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	SAS Maine Impression Continu

Monsieur Jean-Paul MAUGUY

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Berthevin

Monsieur Stéphane MIGNOT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Château-Gontier
Co-Gérant	SARL COMM'LM

Monsieur Pierre MOUCHEL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Valognes

Monsieur Patrice PROVOST

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse de Crédit Mutuel de Saint James
----------------	---

Monsieur Denis RICHARD

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre

Monsieur Jean-Luc RONDEAU

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Sillé le Guillaume

Monsieur Michel ROUSSEAU

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de La Flèche
Vice-Président du Conseil d'Administration	Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ACADEA

Monsieur Bernard SEROT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

Monsieur Nicolas VICTOR

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix
Président	SAS B.A.A.C

Monsieur Joël VIEL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Sauveur le Vicomte
Président	Association Espoir Santé Association Solidarité Amitié Manche Alba
Secrétaire adjoint	Association ANEHP

Monsieur Nicolas CIVITA

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Daniel LANDELLE

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Moïse TAFFOREAU

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Jean-Paul RICOUPEL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Comité d'entreprise

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

ANNEXES - COMPTE CONSOLIDES IFRS

I – Bilan au 31 décembre 2015

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'Euros)

Actif	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Caisse, Banques centrales, CCP	1a	92 104	93 814
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2a, 6,7	6 106	6 851
Instruments dérivés de couverture	3a, 4,6,7	116 594	135 215
Actifs financiers disponibles à la vente	5a, 5b, 6	2 466 342	2 227 462
Prêts et créances sur les établissements de crédits	1a	1 899 702	2 220 229
Prêts et créances sur la clientèle	8a	9 391 594	9 001 469
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	20 270	39 627
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	29 752	45 759
Actifs d'impôts courants	12a	49 954	62 011
Actifs d'impôts différés	12b	36 496	38 803
Compte de régularisation et actifs divers	13a	166 886	127 242
Immeubles de placement	15	910	512
Immobilisations corporelles	16a	45 960	47 854
Immobilisations incorporelles	16b	6	7
Total de l'actif		14 322 676	14 046 855

Passif	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2b,6,7	4 898	6 643
Instruments dérivés de couverture	3a,4,6,7	65 909	92 025
Dettes envers les établissements de crédit	1b, 7	1 530 265	1 193 211
Dettes envers la clientèle	8b	8 516 325	8 140 772
Dettes représentées par un titre	11	1 674 713	2 201 196
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	10 413	6 404
Passifs d'impôts courants	12a	20 148	22 201
Passifs d'impôts différés	12b	49 787	53 091
Compte de régularisation et passifs divers	13b	215 265	180 927
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	19	36 965	32 813
Capitaux propres totaux		2 197 988	2 117 572
Capitaux propres part du Groupe		2 196 298	2 116 004
Capital et réserves liées	21a	289 134	357 047
Réserves consolidées	21a	943 541	859 419
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	21b	882 061	810 625
Résultat de l'exercice		81 562	88 913
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		1 690	1 568
Total du passif		14 322 676	14 046 855

II - Compte de résultat au 31 décembre 2015

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'Euros)

En milliers	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés	23	375 557	416 301
Intérêts et charges assimilées	23	-225 954	-260 893
Commissions (produits)	24	127 516	124 273
Commissions (charges)	24	-17 647	-17 078
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25	-1 765	-5 451
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	26	44 556	36 015
Produits des autres activités	27	2 445	2 583
Charges des autres activités	27	-2 961	-2 115
Produit net bancaire IFRS		301 747	293 635
Charges générales d'exploitation	28a,28b	-170 021	-166 191
Dotations/ Reprises sur amortissements et provisions des Immobilisations corporelles et incorporelles	28c	-6 678	-6 967
Résultat brut d'exploitation IFRS		125 048	120 477
Coût du risque	29	-12 284	-3 239
Résultat d'exploitation IFRS		112 764	117 238
Gains ou pertes sur autres actifs	30	-75	118
Résultat avant impôt IFRS		112 689	117 356
Impôts sur les bénéfices	32	-31 067	-28 438
Résultat net		81 622	88 918
Intérêts minoritaires		60	6
Résultat net		81 562	88 913

Etat des résultats nets et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net		81 622	88 918
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		71 089	65 738
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	33, 34	71 089	65 738
Total des gains & pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		409	-874
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		153 120	153 782
Dont part du Groupe		152 998	153 785
Dont part des intérêts minoritaires		122	-3

III. - Tableau des flux de trésorerie nette en milliers d'euros.

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net	81 622	88 918
Impôt	31 067	28 438
Résultat avant impôt	112 689	117 356
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 678	6 973
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-4
+/- Dotations nettes aux provisions	4 243	-16 930
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-328	184
/- Autres mouvements	-18 619	-25 764
=Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-8 026	-35 541
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	353 577	519 686
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-29 434	-18 242
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-596 079	-349 907
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 730	103 203
- impôts versés	-18 418	-30 928
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-286 624	223 812
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-181 961	305 627
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-56 016	-46 665
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-433	-5
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-4 858	-5 454
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-61 307	-52 124
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-73 321	-3 427
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-73 321	-3 427
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-316 589	250 076
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-181 961	305 627
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-61 307	-52 124
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-73 321	-3 427
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	492 985	235 409
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	93 811	91 729
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	399 174	143 680
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	176 396	485 485
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	92 102	93 811
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	84 294	391 674
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-316 589	250 076

IV- . Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves (2)	Impact PV/MV des actif DALV (1)	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires
Situation nette 31/12/2013	344 440	9 563	781 486	745 753	84 904	1 966 146	1 071
Affectation du résultat (N-1)			84 904		-84 904	0	
Variation du capital de la mère	3 044					3 044	500
Distribution de la mère			-6 971			-6 971	
Correction de situation nette						0	
Variation PM/MV actif DALV				64 872		64 872	-9
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					88 913	88 913	6
Situation nette 31/12/2014	347 484	9 563	859 419	810 625	88 913	2 116 004	1 568
Affectation du résultat (N-1)			88 913		-88 913	0	
Variation du capital de la mère	-67 913					-67 913	
Distribution de la mère			-5 408			-5 408	
Correction de situation nette						0	
Variation PM/MV actif DALV				71 437		71 437	61
Autre			616			616	
Résultat de l'exercice					81 562	81 562	61
Situation nette 31/12/2015	279 571	9 563	943 540	882 062	81 562	2 196 298	1 690

(1) DALV: disponible à la vente

- réserve légale	18 977
- réserve spéciale plus values long terme	59 281
- réserves facultatives statutaires ou contractuelles	705 523
- autres réserves	159 029
- report à nouveau	730
	943 540

Rémunération du capital:

Il sera proposé une rémunération globale de 4 884 K€ au titre des parts B

PRINCIPES COMPTABLES GROUPE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Toutes les sommes sont exprimées en Euros et arrondies au millier.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2015 différents amendements adoptés par l'UE, sans impact significatif sur les comptes du groupe. Ils sont notamment relatifs à :

- IFRS3 : exclusion du champ d'application pour les comptes d'un partenariat (pas de cas)
- IFRS 3 et IAS 40 : précision sur la norme à appliquer pour l'acquisition d'immeuble de placement.
- IFRS 13 : champ d'application de l'approche portefeuille

▪ **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS**

L'exercice 2015 du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

Activité d'investissement

Résiliation de swaps comptabilisés en « Carved out » (IAS 39)

L'activité de distribution de crédits a été marquée en 2015 par une production encore soutenue et un montant très important de renégociations des créances à la clientèle, modifiant ainsi les impasses actif/passif. Le poids des nouveaux dossiers (production nouvelle et renégociée) est devenu proportionnellement plus important dans le taux de rendement moyen du stock global. Les opérations de couverture réalisées au fil des ans dans le cadre de la politique de gestion de bilan, en particulier sous forme de swaps de taux emprunteurs du taux fixe, se sont avérées après analyse moins efficaces qu'à l'origine. Sans modifier le montant notionnel global qui ajuste l'exposition au risque de taux, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a substitué au sein de son portefeuille de couverture, des swaps de taux d'un montant de 70 M€, à de nouveaux swaps de maturité similaire. Ces opérations ont entraîné le versement d'une soulte de résiliation de 7,07 M€.

Détermination de provisions sectorielles

La démarche de provisionnement Filières mise en œuvre au sein du Groupe s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes. Elle est notamment liée à :

- l'incidence probable d'évolutions macroéconomiques aux niveaux national et régional sur l'activité Crédits Professionnels ;
- l'exposition du Groupe sur ces marchés professionnels au travers de ses agences « Entreprises ».

Les constats externes portent, d'une part, sur la faiblesse de la conjoncture économique globale française et européenne, et, d'autre part, sur les alertes circonstanciées issues des analyses réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire et par des sociétés privées.

L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement conduit à formuler les constats ci-après sur les différentes filières concernées par ces provisions :

- le secteur du bâtiment marque une amélioration sensible à l'image du secteur immobilier dans son ensemble. Si le niveau d'activité global ne s'est pas amélioré en 2015 dans le bâtiment et les travaux publics, la nette reprise de l'immobilier neuf peut laisser espérer une diffusion à l'ensemble du secteur;
- le secteur automobile autour de la réparation, de la construction a connu une reprise de 4% de son activité en vente de véhicules neufs. Cette embellie se traduit déjà dans la nette diminution des procédures de sauvegarde chez les professionnels du secteur et l'amélioration du portefeuille de créances de la Caisse Fédérale;
- le secteur du transport bénéficie d'un net regain de son activité et de conditions d'exploitation favorables à la restauration de sa rentabilité. La qualité du portefeuille à la fin de l'exercice 2015 a conduit la Caisse Fédérale à retirer le transport du périmètre des provisions filières ;
- les constats formulés sur le commerce de proximité l'année passée sont reconduits en 2015. A l'inverse des autres secteurs énumérés précédemment, l'aggravation du nombre de défaillances d'entreprises fait de ce groupe homogène de risque un contributeur aux provisions sectorielles;
- le secteur de l'imprimerie, sensible au niveau général de l'activité, ne bénéficie pas encore des signaux de reprise constatés dans d'autres segments de l'économie ;
- le secteur de l'agriculture confirme que son introduction en 2014 dans le calcul des provisions filières était fondée. La crise touche l'ensemble du monde agricole et plus particulièrement l'élevage. Le nombre de dépôts de bilan est en très forte augmentation ce qui justifie pleinement le qualificatif de crise et fait de ce secteur un contributeur net aux provisions sectorielles.

Les constats internes s'appuient sur l'analyse des portefeuilles clientèle du Groupe qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d'exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d'une réfaction au titre de la provision collective déterminée sur l'ensemble des concours affectés de l'échelon de notation le plus bas des créances saines. L'analyse de l'ensemble des filières sous revue permet de constater une dotation nette de 0,73 M€ au titre de l'exercice 2015 pour un total provisionné de 14,93M€. Ces provisions ne sont pas déduites fiscalement.

Provision collective sur les prêts et créances

Cette provision est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut (E+) dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique 'coût du risque' du compte de résultat. L'ensemble des paramètres statistiques applicables aux dossiers concernés fixe le montant de la provision collective à 8,25M€ au 31 décembre 2015 après une dotation nette de 0,38M€.

▪ CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Le 20 mai 2013, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ». L'interprétation s'applique aux taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la législation et qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37. IAS 37 expose les critères de comptabilisation d'un passif, parmi lesquels figure la nécessité pour l'entité d'avoir une obligation actuelle résultant d'un événement passé. L'interprétation précise que la comptabilisation de la taxe repose sur le fait générateur. Ce dernier est l'élément, tel qu'identifié par la législation, qui déclenche le paiement de la taxe. Le passif lié à cette obligation est reconnu progressivement si l'activité qui génère le paiement de la taxe a lieu sur une période de temps. En pratique, cela se traduit dans les comptes consolidés 2015 par l'application des nouveaux principes :

- comptabilisation au 1.1 des taxes habituellement étalées
- retraitement de la C3S.

Au 31.12.2015, l'exercice 2014 n'a pas été retraité, le Groupe National CM-CIC ayant retenu de ne retraiter que les capitaux propres d'ouverture au 01.01.2015 pour un montant de 616K€.

- **EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE** : Néant

NOTE 1

▪ **PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

1.1 Détermination du périmètre

○ **Entité consolidante**

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu par l'ensemble des sociétaires des caisses locales et par ses administrateurs.

○ **Périmètre de consolidation**

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS10, IFRS11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé d'entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

○ **Variation du périmètre**

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2015, le périmètre du groupe n'a connu aucune modification.

1.2 Composition du périmètre

- Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie au 31.12.2015 est le suivant :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	PNB en K€	Résultat Net	Activité Exercée
Volney développement	90,0%	90,0%	I.G	1075	605	Société de capital risque
ACMAN	100,0%	100,0%	I.G	499	208	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	I.G	48	-52	Société de portage foncier
Zephyr Home Loans FCT	50,0%	50,0%	MEE	0	0	Fonds Commun de Titrisation

(IG= intégration globale MEE = Mise en équivalence)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale du CM MABN,
- de la SNC SIDEL, détenue à 50.00% par la Caisse Fédérale du CM MABN.

1.3 Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts Courants	Impôts Différés	Autres Taxes	Effectifs	Subventions Publiques
France	301 747	158 013	-29 084	-1 983	-45 324	1 672	-

NOTE 2

▪ **PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION**

2.1 Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation utilisée est la suivante :

○ **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

○ **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

NOTE 3

▪ **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise et n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005, un amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005. Le groupe a opté pour son application à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe ;

- le retraitement des états financiers selon IAS 29 relatif à l'information financière dans les économies hyper inflationnistes est pris en compte bien que le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne soit pas concerné ;
- les dérivés incorporés dans un contrat hôte sont séparés le cas échéant conformément à la norme IFRIC9.
- Le Groupe n'a pas eu recours à l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat.

Suite à la définition de cette notion par l'ABE dans son projet de texte, le Groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts. La renégociation entraîne la modification ou la dé-comptabilisation de l'ancien prêt. Les commissions perçues dans le cadre des renégociations non constitutives d'une dé-comptabilisation sont étalées sur la maturité résiduelle des prêts..

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon.

3.2 Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

o Critères de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « *Prêts et créances* », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » ou « *Actifs financiers disponibles à la vente* », selon l'amendement IAS 39.

o Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « *Prêts et Créances* ».

o Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier et les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un

événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

- **Provision collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base de pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité, observées, en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

3.3 Titres

Les achats et ventes normalisés sont enregistrés dès la date de transaction pour toutes les catégories de titres.

- **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

- *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normale.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

- *Instruments négociés sur un marché actif*

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- *Instruments négociés sur un marché non actif*

Lorsqu'un marché est non actif, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

○ *Hiérarchie de la juste valeur*

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidés détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative

○ *Classification*

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptable entre certains actifs et passifs.

○ **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur. Les plus et moins-values de cession ne comprennent pas les revenus et dividendes.

○ **Actifs financiers disponibles à la vente**

○ *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés ni en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité », ni en « juste valeur par résultat ».

○ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux

propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

○ *Dépréciation et risque de crédit des actifs disponibles à la vente*

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le Groupe Crédit Mutuel considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que le recouvrement du montant investi ne peut raisonnablement être attendu dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit permet de déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

○ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

○ *Classification*

Cette catégorie correspond aux actifs financiers à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable que le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres ne peuvent faire l'objet d'opérations de couverture du risque de taux d'intérêt. Par ailleurs, les règles de cession de ce portefeuille, définies par la norme IAS 39, s'avèrent très strictes.

○ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

○ *Risque de Crédit*

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation

est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

3.4 Dérivés et comptabilité de couverture

○ *Détermination de la Juste valeur des dérivés*

La majorité des dérivés de gré à gré -swaps, accords de taux futurs, Caps, Floors, Options simples- est valorisée selon des modèles standards communément admis tels l'actualisation des flux futurs, les modèles de Black & Scholes et les techniques d'interpolation, et fondés sur des données observables dans le marché (courbes de taux, volatilités). La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit associés à l'instrument. Cet ajustement requis par la norme IFRS 13 est destiné à compenser certains surcoûts qu'induirait une gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Cette estimation est réalisée lors de chaque arrêté. Compte tenu que l'intégralité des opérations sur dérivés est régie par des conventions de compensation cadre et soumise à des appels de marges quotidiens, l'exposition globale avec chaque contrepartie ajustée en juste valeur est considérablement réduite, limitant les risques précités à un niveau de matérialité jugé non significatif.

○ *Comptabilités de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle n'est pas utilisée par le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous les deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la Direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

○ *Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs identifiés*

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en Actifs financiers disponibles à la vente. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour gérer ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement réglementaires (FINREP).

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, ...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.6 Dettes subordonnées

Néant.

3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

3.8 Provisions pour risques et charges

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.10 Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

- **Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme du secteur privé en fonction de la durée des engagements, a été fixé à 2,0 %,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales, conduit à une revalorisation de la masse salariale annuelle de 1,31 %,
- le taux de charges sociales servant à estimer le salaire brut projeté est de 45,3%
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement calculé avec le taux d'actualisation retenu. L'écart entre le rendement réel et le rendement calculé constitue également un écart actuariel.

Le Groupe national du Crédit Mutuel-CIC a opté en 2012 pour une application anticipée de la norme IAS19 révisée publiée au journal officiel de la communauté européenne (règlement UE 475/2012). Ces principales dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par :
 - la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat,
 - l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette,
- un renforcement des informations à présenter en annexe ;
- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois... »).

Le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé aux évaluations nécessaires en date de novembre 2015, conformément au processus défini par le Groupe National.

Le tableau ci-après résume les évolutions de la valeur des actifs et passifs sur les 5 dernières années :

Toutes sommes en K€ base décembre	2011	2012	2013	2014	2015
Engagement de Passif Social	10 887	11 686	12 323	13 947	13 410
Valeur de l'Actif (contrat)	11 486	11 596	11 244	14 251	*13 856
Solde Actif/Passif	599	-90	-1 079	304	446
Revalorisation de l'Actif	548	519	514	472	*451
Rendement de l'actif	4,5%	4,2%	4,5%	3,3%	3,2%
Primes versées au contrat	0	502	0	3 006	278
Indemnités versées aux salariés et reprises aux contrats	-742	-837	-676	-675	-790

(*) valeur estimative de valorisation des contrats

○ **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

○ **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

○ **Avantages à court terme**

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.12 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles		
Immeubles	Constructions – Structures	20 ans linéaire
	Equipements	20 ans linéaire
	Agencements – Installations	10 ans linéaire
Mobilier		10 ans linéaire
Matériel		5 ans linéaire
Matériel informatique		4 ans linéaire

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

Les droits de bail sont dépréciés à 100 %.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

3.13 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôt différé dans les comptes consolidés.

○ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors bilan dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2015, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'accorde plus aucune garantie financière.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

○ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

○ Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

3.18 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers cotés lorsque la juste valeur est jugée non pertinente car liée à l'absence de cotation. Dans ce cas, les lignes concernées sont décrites dans le paragraphe relatif aux « Evénements significatifs »
- instruments financiers non cotés évalués à leur juste valeur
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- dépréciations durables
- provisions sur créances dépréciées
- provisions pour risques et charges
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition
- impôts différés actifs

NOTE 4

▪ INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

NOTE 5

▪ **INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES**

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont les sociétés consolidées, et les administrateurs du 2^{ème} degré (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation.

NOTE 6

▪ **INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DE LA REMUNERATION ET DES AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS**

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2015 s'élève ainsi à 380 K€.

Par ailleurs, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice,
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

NOTE 7

▪ **NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE**

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 1	Initiative sur l'information à fournir	01.01.2016	Limitée
IAS 19	Cotisation des membres du personnel	01.01.2016	Non concerné
IAS16 / IAS38	Immobilisations corporelles et incorporelles – clarifications sur le mode d'amortissement fondé sur le revenu	01.01.2016	Non concerné
IFRS 11	Comptabilisation des acquisitions dans une opération conjointe de l'accroissement du pourcentage d'intérêt d'un coparticipant dans une entreprise commune	01.01.2016	Non concerné

▪ **NORMES ET INTERPRETATION NON ENCORE ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE**

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouvelles règles en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne au 31 décembre 2015 et devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle n'est donc pas appliquée au 31 décembre 2015.

Sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39 d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit. Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 regroupant les différents acteurs (finance, risques, informatique,...). Il intègre l'ensemble des activités concernées du Groupe, y compris les assurances pour lesquelles un report de l'application de la norme est encore en discussion au niveau de l'IASB et de L'UE, compte tenu des interactions avec la future norme IFRS 4.

A ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9 essentiellement consacré à l'analyse de la norme, il n'est pas possible de chiffrer les impacts financiers potentiels de l'adoption de la norme.

NOTE 8

▪ **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant

NOTE 9

▪ **RECAPITULATIF DES RESULTATS DES CINQ EXERCICES PRECEDENTS**

En K€

2011	2012	2013	2014	2015
70 399	66 157	84 904	88 913	81 562

NOTE 10

▪ **JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI**

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2015. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance.

De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

Montants en K€ 31.12.2015	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins valeur latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	12 329 788	11 321 048	1 008 740	26 473	12 300 233	3 082
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 899 922	1 899 702	220	0	1 899 922	0
- Titres de dettes - EC	0	0	0	0	0	0
- Prêts et avances - EC	1 899 922	1 899 702	220	0	1 899 922	0
Prêts et créances à la clientèle	10 400 311	9 391 594	1 008 717	0	10 400 311	0
- Titres de dettes - Clientèle	0	0	0	0	0	0
- Prêts et avances - Clientèle	10 400 311	9 391 594	1 008 717	0	10 400 311	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29 555	29 752	-197	26 473	0	3 082
Passifs	12 211 895	11 721 303	-490 592	0	6 327 529	5 884 365
Dettes envers les établissements de crédit	1 557 991	1 530 265	-27 726	0	1 557 990	0
Dettes envers la clientèle	8 870 438	8 516 325	-354 113	0	2 986 073	5 884 365
Dettes représentées par un titre	1 783 466	1 674 713	-108 753	0	1 783 466	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Montants en K€ 31.12.2014	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins valeur latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de Hiérarchie
Actifs	12 790 552	11 267 457	1 523 095	42 564	12 744 898	3 090
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 220 910	2 220 229	681	0	2 220 910	0
Prêts et créances à la clientèle	10 523 988	9 001 469	1 522 519	0	10 523 988	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	45 654	45 759	-105	42 564	0	3090
Passifs	12 108 802	11 535 179	-573 623	0	6 462 164	5 646 637
Dettes envers les établissements de crédit	1 247 740	1 193 211	-54 529	0	1 247 739	0
Dettes envers la clientèle	8 495 896	8 140 772	-355 124	0	2 849 259	5 646 637
Dettes représentées par un titre	2 365 166	2 201 196	-163 970	0	2 365 166	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,

- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

NOTE 11

▪ **DIVIDENDES**

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCI 4 884 K€ ce qui correspond à la rémunération des parts B.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

(Toutes sommes en milliers d'euros)

I. Notes relatives au bilan

NOTE 1

▪ CAISSE, BANQUES CENTRALES

1. a Prêts et créances sur les établissements de crédits

	31.12.2015	31.12.2014
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	58 625	64 880
Caisse	33 479	28 934
Total	92 104	93 814
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 679 885	1 795 138
Autres comptes ordinaires	937	398
Prêts	4 214	5 665
Autres créances	99 237	414 826
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Pensions	100 000	0
Créances rattachées	15 429	4 202
Total	1 899 702	2 220 229

1. b Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2015	31.12.2014
Dettes envers les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	2 727	2 587
Emprunts	929 743	906 885
Autres dettes	403 002	271 297
Pensions	191 500	9 500
Dettes rattachées	3 293	2 942
Total	1 530 265	1 193 211

NOTE 2

▪ ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

2. a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2015			31.12.2014		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
- Obligations & autres titres à revenu fixe.	0	0	0	0	0	0
. cotés	0	0	0	0	0	0
. non cotés	0	0	0	0	0	0
- Instruments dérivés de transaction	6 106	0	6 106	6 851	0	6 851
Total	6 106	0	6 106	6 851	0	6 851

2. b. Passifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur par résultat

Passifs financiers

	31.12.2015	31.12.2014
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
. Instruments dérivés de transaction	4 898	6 643
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	4 898	6 643

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat : Néant.

NOTE 3

▪ **COUVERTURE**

3. a Instruments dérivés de couverture

	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	116 594	65 909	135 215	92 025
TOTAL	116 594	65 909	135 215	92 025

3. b Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2015	31.12.2014	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	20 270	39 627	-19 357
. de passifs financiers	10 413	6 404	4 009

NOTE 4

▪ **ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES**

	31.12.2015				31.12.2014	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instruments de taux</i>						
Swaps	1 450 000	4 898	4 898	1 518 177	6 963	6 985
Options et instr conditionnels	150 700	1 187	0	163 001	(112)	(342)
<i>Instruments de change</i>						
Autres contrats fermes	180 364	21	0	194 416	0	0
Sous-total	1 781 064	6 106	4 898	1 875 594	6 851	6 643
Instruments dérivés de couverture						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	3 540 217	116 594	65 909	3 069 467	135 215	92 025
Options et instr conditionnels						
Sous-total	3 540 217	116 594	65 909	3 069 467	135 215	92 025
Total	5 321 281	122 700	70 807	4 945 061	142 066	98 668

NOTE 5

▪ ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

5. a Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2015	31.12.2014
Effets publics	205 864	178 439
Obligations et autres titres à revenu fixe	605 248	657 477
- Cotés	605 248	657 431
- Non cotés	0	46
Actions et autres titres à revenu variable	349 786	230 827
- Cotés	283 816	181 223
- Non cotés	65 970	49 604
Titres immobilisés	1 299 729	1 154 360
- Titres de participations	8 012	7 157
- Autres titres détenus à long terme	8 212	5 683
- Parts dans les entreprises liées	1 283 505	1 141 520
Créances rattachées	5 715	6 359
TOTAL	2 466 342	2 227 462
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	883 050	812 023
Dont actifs dépréciés	299	392
Dont titres à revenu fixe dépréciés	0	2 612
Dont dépréciation	-3 099	-5 657
Dont titres de participation cotés	0	0

5. b Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,10%	431 300	4 924 300	26 300	15 700
BFCM	1,36%	7 561 662	171 384 548	358 072	371 065
SA GACM	8,20%	2 958 204	3 016 930	376 776	308 331
SA ACM IARD	3,60%	1 820 065	4 743 753	2 402 024	274 227
SA EURO INFORMATION	7,61%	848 958	1 010 374	967 622	66 269
SNC SIDEL	50,00%	588	1 056	445	435
OCEAN PARTICIPATIONS	10,00%	63 751	63 898	1 615	966

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2014 (chiffres CNC).

NOTE 6

▪ HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

	31.12.2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
<i>Disponibles à la vente</i>	605 957	501 141	1 359 243	2 466 341
- Effets publics & valeurs assimilées - DALV	207 922	0	0	207 922
- Obligations & autres titres à revenu fixe – DALV	106 441	501 141	0	607 582
- Actions & autres titres à revenu variable – DALV	291 594	0	58 192	349 786
- Participations & ATDLT – DALV	0	0	17 546	17 546
- Parts entreprises liées – DALV	0	0	1 283 505	1 283 505
<i>Transaction / JVO</i>	0	6 106	0	6 106
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	6 106	0	6 106
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	116 594	0	116 594
Total	605 957	623 841	1 359 243	2 589 041
Passifs financiers				
<i>Transaction / JVO</i>	0	4 898	0	4 898
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	4 898	0	4 898
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	65 909	0	65 909
Total	0	70 807	0	70 807

	31.12.2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
<i>Disponibles à la vente</i>	529 248	501 278	1 196 935	2 227 461
- Effets publics & valeurs assimilées - DALV	180 203	0	0	180 203
- Obligations & autres titres à revenu fixe – DALV	159 779	501 278	0	661 057
- Actions & autres titres à revenu variable – DALV	189 266	0	41 561	230 827
- Participations & ATDLT – DALV	0	0	13 854	13 854
- Parts entreprises liées – DALV	0	0	1 141 520	1 141 520
<i>Transaction / JVO</i>	0	6 851	0	6 851
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	6 851	0	6 851
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	135 215	0	135 215
Total	529 248	643 344	1 196 935	2 369 527
Passifs financiers				
<i>Transaction / JVO</i>	0	6 643	0	6 643
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	6 643	0	6 643
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	92 025	0	92 025
Total	0	98 668	0	98 668

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3

31.12.2015	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Disponible à la vente	1 196 935	27 100	68 090	-865	-5 974	-213	73 890	280	1 359 243
-Oblig. Et autres TRF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-Actions, TAP et autres TRV – DALV	41 561	20 732	0	0	-5 974	0	1 873	0	58 192
-Participations & ATDLT-DALV	13 854	6 368	0	-865	0	-213	-1 878	280	17 546
-Parts entreprises liées-DALV	1 141 520	0	68 090	0	0	0	73 895	0	1 283 505
-Transaction JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0

31.12.2014	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Disponible à la vente	1 038 720	19 943	72 035	-559	-2 439	187	67 689	1 359	1 196 935
-Oblig. Et autres TRF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-Actions, TAP et autres TRV – DALV	23 336	19 016	0	0	-2 439	0	1 648	0	41 561
-Participations & ATDLT-DALV	11 965	927	0	-198	0	11	-29	1 178	13 854
-Parts entreprises liées-DALV	1 003 419	0	72 035	-361	0	176	66 070	181	1 141 520
-Transaction JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NOTE 7

▪ **COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

31.12.2015	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan		
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)
Actifs financiers					
Dérivés	122 700	122 700	- 47 001	0	- 67 297
Pensions	200 010	200 010	0	- 189 038	- 10 972
Total	322 710	322 710	- 47 001	- 189 038	- 78 269

31.12.2015	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan		Trésorerie versée (cash collateral)
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	
Passifs financiers					
Dérivés	70 807	70 807	- 47 001	-	- 23 806
Pensions	191 783	191 783	-	- 191 783	-
Total	262 590	262 590	- 47 001	- 191 783	- 23 806

31.12.2014	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan		
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)
Actifs financiers					
Dérivés	142 066	142 066	-78 517		-53 048
Pensions	7	7	0	-7	0
Total	142 073	142 073	-78 517	-7	-53 048

31.12.2014	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan		Trésorerie versée (cash collateral)
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	
Passifs financiers					
Dérivés	98 668	98 668	-78 517	0	-20 151
Pensions	9 500	9 500	0	-9 500	0
Total	108 168	108 168	-78 517	-9 500	-20 151

NOTE 8

▪ CLIENTELE

8. a Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2015	31.12.2014
Créances saines	9 298 748	8 914 601
Créances commerciales	57 668	64 464
Autres concours à la clientèle	9 220 268	8 826 774
- crédits à l'habitat	6 040 407	5 798 533
- autres concours et créances diverses dont pensions	3 179 861	3 028 241
Créances rattachées	20 812	23 363
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	206 464	198 120
Créances brutes	9 505 212	9 112 721
Provisions individuelles	-105 362	-103 382
Provisions collectives	-8 256	-7 870
TOTAL	9 391 594	9 001 469
dont prêts subordonnés	0	0

Opérations de location financement avec la clientèle

Néant.

8. b Dettes envers la clientèle

	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'épargne à régime spécial	5 595 651	5 383 626
- à vue	3 382 213	3 391 179
- à terme	2 213 438	1 992 447
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1 712	1 580
Sous-total	5 597 363	5 385 206
Comptes à vue	1 627 551	1 462 526
Comptes et emprunts à terme	1 272 353	1 273 067
Pensions	0	0
Dettes rattachées	19 058	19 973
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	2 918 962	2 755 566
TOTAL	8 516 325	8 140 772

NOTE 9

▪ **ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE**

	31.12.2015	31.12.2014
Titres	30 101	45 925
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	30 101	45 925
. Cotés	25 197	40 526
. Non cotés	3 000	3 000
. Dépréciés	1 904	2 399
Créances rattachées	93	128
TOTAL Brut	30 194	46 053
dont actifs dépréciés	1 903	2 397
Provisions pour dépréciation	-442	-294
TOTAL Net	29 752	45 759

NOTE 10

▪ **CADRAGE DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION**

	31.12.2014	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2015
Prêts et créances sur la clientèle	-111 252	-29 574	27 208	0	-113 618
Titres en AFS "disponibles à la vente" TRF	-2 566	0	2 566	0	0
Titres en AFS "disponibles à la vente" TRV	-3 091	-184	176	0	-3 099
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-294	-148	0	0	-442
Total	-117 203	-29 906	29 950	0	-117 159

NOTE 11

▪ **DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

	31.12.2015	31.12.2014
Bons de caisse	94 725	80 529
TMI & TCN	1 555 670	2 094 466
Dettes rattachées	24 318	26 201
TOTAL	1 674 713	2 201 196

NOTE 12

▪ IMPOTS

12. a Impôts courants

	31.12.2015	31.12.2014
Actif (par résultat)	49 954	62 011
Passif (par résultat)	20 148	22 201

12. b Impôts différés

	31.12.2015	31.12.2014
Actif (par résultat)	36 496	38 803
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	49 787	53 091

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	76		56	
Différences temporaires sur	36 939	50 306	39 604	53 948
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente		50 306		53 948
- Autres gains/pertes latentes ou différés	519		857	
- provisions	19 888		20 074	
- autres décalages temporaires	16 532		18 673	
Compensation	-519	-519	-857	-857
Total des actifs et passifs d'impôts différés	36 496	49 787	38 803	53 091

NOTE 13

▪ Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

13. a Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2015	31.12.2014
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	12 439	16 664
Comptes d'ajustement sur devises	0	4
Produits à recevoir	3 763	3 761
Comptes de régularisation divers	62 252	41 670
Sous-total	78 454	62 099
Autres actifs		
Dépôts de garantie versés	33 091	7 701
Débiteurs divers	55 260	57 427
Autres emplois divers	81	15
Sous-total	88 432	65 143
Total	166 886	127 242

13. b Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2015	31.12.2014
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	1
Charges à payer	4 227	6 173
Produits constatés d'avance	59 936	67 891
Comptes de régularisation divers	28 742	29 803
Sous-total	92 905	103 868
Autres passifs		
Versement restant à effectuer sur titres	938	
Créditeurs divers	121 422	77 059
Sous-total	122 360	77 059
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	0	0
Sous-total	0	0
Total	215 265	180 927

NOTE 14

▪ **PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE**

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE : Néant.

NOTE 15

▪ **IMMEUBLES DE PLACEMENT**

	31.12.2014	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2015
Coût historique	1 076	436	-21	0	1 491
Amortissement et dépréciation.	-564	-35	18	0	-581
Montant net	512	401	-3	0	910

NOTE 16

▪ **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

16. a Immobilisations corporelles

	31.12.2014	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2015
Coût historique					
Terrains d'exploitation	3 761	890	-9	0	4 642
Constructions d'exploitation	107 881	4 170	-853	0	111 198
Autres immobilisations corporelles.	19 446	3 086	-3 569	0	18 963
Total	131 088	8 146	-4 431	0	134 803
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-67 032	-5 961	717	0	-72 276
Autres immobilisations corporelles.	-16 202	-702	337	0	-16 567
Total	-83 234	-6 663	1 054	0	-88 843
Montant net	47 854	1 483	-3 377	0	45 960

Dont immeubles loués en location financement : Néant.

16. b Immobilisations incorporelles

	31.12.2014	Acquisitions	Cessions	31.12.2015
Coût historique				
. Immobilisations acquises	3 124	14	0	3 138
- logiciels	31	0	0	31
- autres	3 093	14	0	3 107
Total	3 124	14	0	3 138
Amortissement et dépréciation				
. Immobilisations acquises	-3 117	-15	0	-3 132
- logiciels	-31	0	0	-31
- autres	-3 086	-15	0	-3 101
Total	-3 117	-15	0	-3 132
Montant net	7	-1	0	6

NOTE 17

▪ ECART D'ACQUISITION

Néant.

NOTE 18

▪ PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Néant.

NOTE 19

▪ PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

	31.12.2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	31.12.2015
Provisions pour risques	18 955	4 792	-349	-2 765	20 633
Sur engagements par signature	1 686	2 247	0	-653	3 280
Provisions pour litiges	3 060	0	-349	-294	2 417
Provisions pour risques/créances diverses	14 209	2 545	0	-1 818	14 936
Autres provisions	12 848	3 860	-232	-1 121	15 355
Provision pour épargne logement	6 748	3 074	0	-13	9 809
Provision pour éventualités diverses	2 177	702	-232	-1 099	1 548
Autres provisions	3 923	84	0	-9	3 998
Provisions pour médaille du travail	1 010	34	-66	-1	977
Total	32 813	8 686	-647	-3 887	36 965

	31.12.2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	31.12.2014
Provisions pour risques	25 642	3 713	-60	-10 340	18 955
Sur engagements par signature	1 848	930	0	-1 092	1 686
Provision pour impôts	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	4 253	294	-60	-1 427	3 060
Provisions pour risques/créances diverses	19 541	2 489	0	-17 821	14 209
Autres provisions	12 719	2 043	-286	-1 628	12 848
Provision pour épargne logement	5 679	1 078	0	-9	6 748
Provision pour éventualités div.	3 232	848	-286	-1 617	2 177
Autres provisions	3 808	117	0	-2	3 923
Provisions pour médaille du travail	2 164	175	-1 329	0	1 010
Total	40 525	5 931	-1 675	-11 968	32 813

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	59 943	817 474	605 987	1 483 404
Montant des provisions sur PEL	2 503	2 478	2 901	7 882
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				155 843
Montant des provisions sur CEL				1 092
Dotations Provisions EL				(3 074)
Reprises Provisions EL				13
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				(35 892)
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				836

Engagements de retraites et avantages similaires

	31.12.2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2015
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	1 010	34	-67	977

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'actualisation (1)	2,00%	1,70%
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,31%	1,52%

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2014	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite changt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite changt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2015
Engagements	10 423	166	493		137	-782	-790	9647
Contrat d'assurance	10 633	181				31	-790	10 055
Provision	210							408

Variation de la dette actuarielle	31.12.2013	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite changt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite changt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2014
Engagements	9 108	266	413		-92	1 403	-675	10 423
Contrat d'assurance	8 258	248		2 724		78	-675	10 633
Provision	-850							210

Variation de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2014	Effets de réactualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2015
Juste valeur des actifs du régime	10 633	181	31		-790	10 055

Variation de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2013	Effets de réactualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2014
Juste valeur des actifs du régime	8 258	248	78	2 724	-675	10 633

Position nette	31.12.2015	31.12.2014
Dette actuarielle	9 647	10 423
Juste valeur des actifs du régime	10 055	10 633
Solde net	-408	-210

	31.12.2015			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif				
Actifs non cotés sur un marché actif				10 055
Total				10 055
	31.12.2014			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif				
Actifs non cotés sur un marché actif				10 633
Total				10 633

NOTE 20

▪ **DETTES SUBORDONNEES**

Néant.

NOTE 21

▪ RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES

21. a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2015	31.12.2014
Capital et réserves liées au capital	289 134	357 047
- Capital	279 571	347 484
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	943 541	859 419
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	943 540	859 418
- Report à nouveau	1	1
Total	1 232 675	1 216 466

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limités dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par les administrateurs.

21. b Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2015	31.12.2014
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente.	883 050	812 023
- dérivés de couverture (CFH)	0	0
- écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-989	-1 398
Total	882 061	810 625

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

NOTE 22

▪ ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	38 713	42 963
Engagements en faveur de la clientèle	1 283 989	1 244 109
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	13 838	12 085
Engagements d'ordre de la clientèle	271 008	249 153
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	345	267

Engagements reçus	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 714 478	1 495 337
Engagements reçus de la clientèle	632 867	167 332
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	42 921	30 280

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2015	31.12.2014
Actifs donnés en pension	223 403	11 283
Passifs associés	191 500	9 500
Total	414 903	20 783

Autres Actifs donnés en garantie de passif

	31.12.2015	31.12.2014
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opération de marché	33 091	7 701
Total	33 091	7 701

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non restitution des titres.

Au 31.12.2015, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 192.939 K€

II. Notes relatives au compte de résultat

NOTE 23

▪ INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

	31.12.2015		31.12.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	21 569	-12 830	27 624	-14 708
Clientèle	304 694	-133 848	327 505	-140 832
Instruments dérivés de couverture	33 367	-41 302	43 035	-57 466
Actifs financiers disponibles à la vente	15 489		17 375	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	438		762	
Dettes représentées par un titre		-37 974		-47 887
TOTAL	375 557	-225 954	416 301	-260 893
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	342 190	-184 652	373 266	-203 427
Dont intérêts sur passifs au cout amorti		-184 652		-203 427

NOTE 24▪ **COMMISSIONS**

	31.12.2015		31.12.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 123	-67	1 114	-125
Clientèle	38 633	-1 154	36 858	-918
Titres	5 576	-157	5 395	-154
<i>Dont activités gérées pour compte de tiers</i>	3 390	0	3 266	0
Instruments dérivés	14	0	22	0
Change	64	0	62	0
Prestations de services	82 106	-16 269	80 822	-15 880
TOTAL	127 516	-17 647	124 273	-17 078

NOTE 25▪ **GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT**

	31.12.2015	31.12.2014
Instruments de transaction	6	-1 158
Inefficacité des couvertures	-1 534	-3 769
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-1 534	-3 769
- variations juste valeur des éléments couverts	-6 399	-62 641
- variations juste valeur des éléments de couverture	4 865	58 872
Résultat de change	-237	-524
Total des variations de juste valeur	-1 765	-5 451
dont dérivés de transaction	153	-1 191
dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché :	0	0

NOTE 26▪ **GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

	31.12.2015			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	289	0	289
Actions et autres titres à revenu variable	2 169	8 806	0	10 975
Titres immobilisés	32 897	403	-8	33 292
Autres	0	0	0	0
Total	35 066	9 498	-8	44 556
	31.12.2014			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	1 601	2 348	0	3 949
Titres immobilisés	32 260	-302	108	32 066
Autres	0	0	0	0
Total	33 861	2 046	108	36 015

NOTE 27

▪ PRODUITS / CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	31.12.2015	31.12.2014
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance	0	0
Immeubles de placements :		
- reprises de provisions/amortissements	0	0
- plus values de cession	0	0
Charges refacturées	55	51
Autres produits	2 390	2 532
Sous-total	2 445	2 583
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance	0	0
Immeubles de placement	-35	-35
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-35	-35
- moins values de cession	0	0
Autres charges	-2 926	-2 080
Sous-total	-2 961	-2 115
Total autres produits nets / autres charges nettes	-516	468

Produits nets des activités d'assurance : Néant

NOTE 28

▪ FRAIS GENERAUX

	31.12.2015	31.12.2014
Charges de personnel	-114 514	-113 558
Autres charges	-62 185	-59 600
TOTAL	-176 699	-173 158

28. a Charges de personnel

	31.12.2015	31.12.2014
Salaires et traitements	-64 152	-64 134
Charges sociales	-27 949	-27 197
Intéressement et participation des salariés	-12 454	-12 211
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-9 959	-10 016
TOTAL	-114 514	-113 558

Effectifs moyens

	31.12.2015	31.12.2014
Techniciens de la banque	1146	1 129
Cadres	520	530
Total	1 666	1 659

28. b Autres charges d'exploitation

	31.12.2015	31.12.2014
Impôts et taxes	-6 597	-6 200
Services extérieurs	-48 921	-46 554
Autres charges diverses	11	121
Total	-55 507	-52 633

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat :

En K€	31.12.2015	31.12.2014
Mazars, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie	127	139
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval	116	95

28. c Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2015	31.12.2014
Amortissements	-6 678	-6 971
- immobilisations corporelles	-6 663	-6 962
- immobilisations incorporelles	-15	-9
Dépréciations	0	4
- immobilisations incorporelles	0	4
Total	-6 678	-6 967

NOTE 29

▪ **COUT DU RISQUE**

31.12.2015	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-28 846	26 350	-6 672	-2 834	927	-11 075
. Location financement	0	0	0	0	0	0
. Autres clientèle	-28 846	26 350	-6 672	-2 834	927	-11 075
Sous total	-28 846	26 350	-6 672	-2 834	927	-11 075
HTM - DJM	-149	0	0	0	0	-149
AFS - DALV	0	2 566	-1 304	0	0	1 262
Autres	-4 792	2 470	0	0	0	-2 322
Total	-33 787	31 386	-7 976	-2 834	927	-12 284

31.12.2014	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-31 677	23 062	-7 407	-863	729	-16 156
. Location financement	0	0	0	0	0	0
. Autres clientèle	-31 677	23 062	-7 407	-863	729	-16 156
Sous total	-31 677	23 062	-7 407	-863	729	-16 156
HTM - DJM	0	7 607	0	0	0	7 607
AFS - DALV	-185	10 414	-10 414	0	0	-185
Autres	-3 419	8 914	0	0	0	5 495
Total	-35 281	49 997	-17 821	-863	729	-3 239

NOTE 30

▪ **GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS**

	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations corporelles & incorporelles	-75	118
. MV de cession	-124	-108
. PV de cession	49	226
TOTAL	-75	118

NOTE 31

▪ **VARIATIONS DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION** : Néant.

NOTE 32

▪ **IMPOTS SUR LES BENEFICES**

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2015	31.12.2014
Charge d'impôt exigible	-29 059	-29 832
Charge d'impôt différé	-1 983	1 374
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-25	20
TOTAL	-31 067	-28 438

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'impôt théorique	38.00 %	38,00%
Impact du taux réduit s/PV à long terme	-0,10 %	
Décalages permanents	-10,44%	-9,51%
Autres	0,11 %	-4,26%
Taux d'impôt effectif	27.57 %	24,23%
Résultat taxable	112 689	117 356
Charge d'impôt	-31 067	-28 438

III. Notes relatives à l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

NOTE 33

▪ RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2015	31.12.2014
	Mouvements	Mouvements
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	- 6 003	-2 184
Autres mouvements	77 092	67 922
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	409	-874
TOTAL	71 498	64 864

NOTE 34

▪ VARIATION DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2015			31.12.2014		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	67 447	3 642	71 089	76 226	-10 488	65 738
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	747	-338	409	-1 410	536	-874
Total	68 194	3 304	71 498	74 816	-9 952	64 864

EXPOSITION AUX RISQUES

NOTE R1 – Ratios réglementaires

▪ FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidées ou mises en équivalence).

Depuis le 1er janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres

prudentiels qui ont pour vocation de réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

NOTE R2 – Suivi du risque de crédit

▪ POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

▪ RISQUE DE CREDIT

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Ainsi, un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du groupe CM CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par les Conseils d'administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CMCIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues

En K€	31.12.2015					VNC des actifs dépréciés	Total actifs faisant objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres réhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	<3 mois	>3 mois <6mois	>6mois <1 an	>1 an	Total			
Inst capit. propres	0	0	0	0	0	119	119	0
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	1 462	1 462	0
Etablissement de Crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements crédits	0	0	0	0	0	1 462	1 462	0
Prêts et avances	91 190	1 641	4 624	33	97 488	101 102	198 590	0
Adm. Centrales	8 130	0	969	0	9 099	115	9 214	0
Institutions non établissements crédits	28	0	0	0	28	4 466	4 494	0
Grandes entreprises	10 134	0	16	0	10 150	13 464	23 614	0
Clientèle de détail	72 898	1 641	3 639	33	78 211	83 057	161 268	0

En K€	31.12.2014					VNC des actifs dépréciés	Total actifs faisant objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres réhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	<3 mois	>3 mois <6mois	>6mois <1 an	>1 an	Total			
Inst capit. propres						166	166	0
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	2 151	2 151	0
Etablissement de Crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements crédits	0	0	0	0	0	2 151	2 151	0
Prêts et avances	109 656	1 266	3 742	60	114 774	94 738	209 462	0
Adm. Centrales	11 076	52	592	0	11 720	0	11 720	0
Institutions non établissements crédits	217	0	173	0	390	3 942	4 332	0
Grandes entreprises	8 556	0	0	0	8 556	6 953	15 509	0
Clientèle de détail	89 807	1 214	2 977	60	94 058	83 843	177 901	0

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

■ **ELEMENTS D'INFORMATION SUR LA GESTION DU RISQUE**

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale, est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

▪ TRAITEMENT DES ENCOURS DE LA BANQUE DE DETAIL

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation, ou, le cas échéant, les chargés d'engagements collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion ; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

▪ DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES LIMITES D'ENGAGEMENT FIXEES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2015	31.12.2014
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	1 799 702	2 220 229
Clientèle	9 505 212	9 112 721
Exposition brute	11 304 914	11 332 950
Dépréciations	-113 618	-111 252
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-113 618	-111 252
Exposition nette	11 191 296	11 221 698

	31.12.2015	31.12.2014
	en %	en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
A-administrations et banques centrales	15,8%	14,9%
B-établissements (institutions)	10,8%	12,3%
C-entreprises (corporate)	6,3%	6,9%
D-clientèle de détail (retail)	67,1%	65,9%
	31.12.2015	31.12.2014
	en %	en %
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	83,0%	72,9%
Europe hors France	3,0%	21,9%
Autres pays	14,0%	5,2%

	31.12.2015	31.12.2014
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	206 464	198 120
Provisions pour dépréciation individuelle	-105 362	-103 382
Provision collective des créances	-8 256	-7 870
Taux de couverture global	55,0%	56,2%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	51,0%	52,2%

	31.12.2015	31.12.2014
	en %	en %
Structure des encours interbancaires par note		
AAA et AA+	0,0%	36,2%
AA et AA-	14,7%	4,3%
A+ et A	82,4%	43,4%
A- et BBB+	2,9%	5,9%
BBB et en dessous	0,0%	10,2%

▪ TRAITEMENT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT POUR COMPTE PROPRE

S'agissant des activités d'investissement pour compte propre, les équipes de la Direction Financière du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts, dont seul le Portefeuille de distribution génère un risque de crédit.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

▪ RISQUES DE GESTION DE BILAN

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un "référentiel de gestion de bilan groupe" harmonisé au sein du groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

▪ RISQUE DE LIQUIDITE

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du Groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière.

Pour se refinancer le groupe dispose de plusieurs sources de financement :

1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A à long terme ;

2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres ;

3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;

4- un encours de titres de 702 M€ éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2015.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- La marge transformée regroupant :
 - à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;
 - au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- Les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- La liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2015 s'élevait à 2 562 M€ contre 2 651 M€ hors opération Zéphyr, en diminution de 82 M€ par rapport au 31 décembre 2014.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le coefficient de liquidité : au 31 décembre 2015, ce coefficient s'élevait à 167%,
- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2015, il atteint 179,9%
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2015 il est calculé à 109,27%

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel-CIC a arrêté à 95 % le coefficient de couverture à 5 ans des emplois par les ressources dans l'activité de banque de détail. Au 31 décembre 2015, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie affichait un ratio de 113 %.

<u>Tableau des maturités pour le risque de liquidité</u>								
Ventilation des maturités pour le risque de liquidité				31.12.2015				
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
Actif								
Caisse – Banque Centrale	92 104							92 104
Dépôts à vue Etablissements de Crédit	92 566							92 566
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1	205	205		534	5 161		6 106
Actifs fin. disponibles à la vente	7 291	5 120	86 811	82 305	332 405	307 978	1 644 432	2 466 342
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	617 950	338 990	812 936	964 553	2 262 969	6 200 873		11 198 271
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	13 885	0	3 082	12 875		29 752
Passif								
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	4 898		4 898
Passifs fin. évalués au coût amorti	5 631 522	521 419	1 054 634	869 517	1 932 525	1 627 719	86 521	11 723 857

Tableau issu de la consolidation prudentielle qui consolide la filiale ACMAN par mise en équivalence au lieu de l'intégration globale en normes Ifrs.

▪ RISQUE DE TAUX

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la Commission Européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

- ⇒ relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;
- ⇒ relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs taux variable.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinés à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisable capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation : une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation.

La limite de transformation nationale est calculée semestriellement par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, sur la base des situations aux 30 Juin et 31 Décembre et des prévisions de production. La sensibilité du PNB à 1 et 2 ans ne doit pas dépasser +/- 6 %.

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation CRD IV, transposée pour cet aspect dans l'arrêté du 3 novembre 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de la VAN à une variation défavorable des taux de 200pb est de -144 M€ en fonds propres supplémentaires.

- **RISQUE DE CHANGE**

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et, Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

- **RISQUE DE MARCHÉ**

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère 5 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen-long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 4% à 6% de l'actif risqué en limitant son exposition en termes de consommation de fonds propres réglementaires à hauteur de 60 M€.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédits, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative...).

Sa gestion est strictement encadrée par un Comité Stratégique placé au niveau du Directeur Général, et dont les décisions sont validées par le Conseil d'Administration. Ce comité se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2015, son encours atteint 136 M€ et son exposition est répartie sur 30 fonds différents. La performance annuelle du portefeuille atteint 2,72 % et contribue au résultat courant avant impôt de la Caisse Fédérale à hauteur de 2,6 M€.

Portefeuille de Distribution

La totalité du portefeuille de distribution a été placée en gestion extinctive depuis l'exercice 2014.

L'encours résiduel du portefeuille s'élève à 18 M€ contre 56 M€ fin 2014, principalement investi en risques bancaires européens et en titrisations. Sa contribution au résultat pour l'exercice 2015 atteint 1,17 M€.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. La mise en œuvre progressive des nouveaux ratios de liquidité met la gestion des actifs de ce portefeuille au centre de l'activité financière 2015.

Au 31/12/2015 l'encours du portefeuille s'élève à 487 M€ contre 239 M€ fin 2014, dont 175 M€ de risques souverains français détenus en direct, 152 M€ de titres souverains empruntés sous forme de pensions livrées,

60 M€ de covered bonds émis par banques européennes et 100 M€ de produits d'investissements collectifs éligibles au ratio LCR.

Au 31 décembre 2015 la contribution de ce portefeuille au résultat courant avant impôt atteint 2,35 M€.

Portefeuille de Rendement

Le portefeuille de rendement a été constitué en 2013. Il a vocation à être investi principalement en fonds d'investissements collectifs ou en obligations à faible risque détachant annuellement des coupons et exposés sur du risque de crédits. Son encours au 31 décembre 2015 est de 81 M€, dont 51 M€ d'OPCVM.

Au 31 décembre 2015, la contribution de ce portefeuille au résultat courant avant impôt atteint 0,97 M€.

Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 61 M€ au 31 décembre 2015. Il impacte positivement le résultat courant avant impôt 2015 à hauteur de 5,72 M€.

▪ **LE RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES**

L'instruction 2010-01 modifiant l'instruction 2000-07 du 4 septembre 2000, et applicable pour la première fois le 31/12/2010 a été mise en œuvre officiellement pour la première fois sur la base de l'arrêté annuel 2010. Cette instruction modifie la notion de bénéficiaire lié, précisant que les dépendances entre parties d'un même groupe doivent être appréciées au-delà de la simple détention capitalistique, notamment en fixant les principes de dépendance économique entre parties liées. Elle précise également les modalités de calcul des expositions sur les véhicules basés sur des actifs sous-jacents. Ainsi un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite. Par ailleurs, les taux des coefficients de pondérations sont revus à la hausse, de même que la déclaration systématique des expositions à pondération nulle.

Ce ratio est calculé chaque trimestre selon le critère suivant :

- le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres du Groupe.

Au 31 décembre 2015, les exigences de ce ratio sont respectées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En application du décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, toutes les sommes dues aux fournisseurs par le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2015 sont exigibles et réglées dans un délai de 30 jours. A cette date le solde à régler s'élève à 200,4 K€.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2015 a été marquée par la déconnection économique et monétaire des grandes zones économiques mondiales. Dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, les Etats Unis ont confirmé la vigueur de leur reprise et la baisse de leur taux de chômage. Cet environnement favorable a permis à la banque centrale américaine d'annoncer, en toute fin d'année, une hausse de ses taux directeurs, marquant ainsi les prémices de l'inversion de sa politique monétaire expansionniste lancée en 2009.

Les pays émergents ont souffert tout au long de l'année 2015 pour des raisons diverses. Les pays exportateurs de pétrole ont subi la baisse des prix du baril qui s'est stabilisé en fin d'année en dessous des 50\$ le baril, loin des objectifs budgétaires de ces pays. Les émergents asiatiques ont été impactés par les fortes inquiétudes nées du ralentissement de l'économie chinoise, et de la crise boursière de l'été. Aussi les économies émergentes qui avaient porté jusque-là l'économie mondiale ont à leur tour ralenti.

La France, à l'image de l'Europe a bénéficié de la poursuite de la politique monétaire accommodante de la BCE, de la baisse de sa devise contre le dollar et de la faiblesse du prix du pétrole. Le léger redémarrage de la croissance initiée fin 2014 s'est confirmé en 2015, sans pour autant atteindre les niveaux de la croissance américaine.

Dans ce contexte, les taux de production de crédits des banques ont baissé et le Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse Normandie a atteint un nouveau niveau record de production de crédit à plus de 2 milliards, démontrant ainsi sa volonté d'être un acteur majeur dans le financement de son territoire et de ses agents économiques.

Dans les grandes lignes, l'environnement économique et social de 2016 sera semblable à celui de 2015. Faible croissance, taux d'intérêt très bas et évolutions technologiques continueront à affecter le secteur bancaire. Au service de ses clients sociétaires, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie inscrira son action dans le temps et sur son territoire. Le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie poursuivra donc son adaptation et son action en s'appuyant sur les forces de son modèle mutualiste et sur sa solidité financière.

RAPPORT DE GESTION

En application du règlement ANC 2014-07 de l'autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9
France

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2015
Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie
Siège Social : 43 boulevard Volney – 53083 LAVAL Cedex 9

C I F R A L E X

SIEGE SOCIAL : 92 AVENUE ROBERT BURON - 53 000 LAVAL
TEL : +33 (0) 2 43 59 16 32 - FAX : +33 (0) 2 43 49 12 12
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISARIAT AUX COMPTES
Capital de 469 120 Euros – RCS LAVAL B 392 097 226

M A Z A R S

SIEGE SOCIAL : EXALTIS - 61, RUE HENRI REIGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISARIAT AUX COMPTES
Capital de 8 320 000 Euros – RCS NANTERRE B 784 824 153

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » à la page 6 de l'annexe aux comptes consolidés concernant la première application de l'interprétation IFRIC 21 sur les « Taxes prélevées par une autorité publique ».

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'évaluation des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités telles que décrites dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur des bases individuelles, collectives et sectorielles.
- Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie pour leurs dépréciations et plus particulièrement celles relatives aux titres de capitaux propres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Laval et à Courbevoie, 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

CIFRALEX

MAZARS

Antoine BUTROT

Anne VEAUTE

Crédit  Mutuel

_____ Maine-Anjou, Basse-Normandie _____